

RAPPORT ANNUEL JUSTIFIANT L'UTILISATION DES CREDITS DU FONDS POUR LE FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Notre organisation patronale, Prosane (ex CS3D), a signé une convention de financement avec l'AGFPN le 10/02/2016 aux fins de percevoir les crédits du Fonds pour le financement du dialogue social.

Au titre de l'année 2025, un montant de 9 122 euros apparaît au compte de résultat de Prosane (ex CS3D) certifié par notre expert-comptable et par notre commissaire aux comptes.

1/ Déclaration sur l'honneur :

Le Président de Prosane (ex CS3D), dûment mandaté pour représenter Prosane, a établi une déclaration sur l'honneur ci-jointe, selon laquelle les fonds attribués ont été utilisés conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11.

2/ Identification de ces financements

- Vous trouverez en pièces jointes l'identification des virements effectués par l'AGFPN au crédit du compte bancaire de Prosane ainsi que votre courrier du 18 mai 2026 communiquant les crédits annuels 2025.

3/Identification des moyens de dialogue social:

A/ Les CPPNI

L'année sociale de Prosane en 2025 a été particulièrement dense. La Convention collective propre à la branche des 3D (IDCC 1605) fait l'objet de négociations avec les représentants des organisations syndicales sous la tutelle du Ministère du Travail, au sein de Commissions Paritaires Permanentes pour la Négociation et l'Interprétation (CPPNI). Ces CPPNI sont présidées par Madame Agathe KHERBACHE, de la Direction Générale du Travail au Ministère du Travail. A noter que l'intégralité des notes prises lors des CPPNI pour les comptes-rendus est assurée par le secrétaire général de Prosane qui est chargée ensuite de les diffuser auprès de tous les participants.

- Le bilan de ces CPPNI s'est soldé par :
 - + La NAO 2025 avec l'accord du 17 décembre relatif à la revalorisation salariale
 - + Négociation sur l'accord Senior
 - + Blián APICIL Prévoyance

+ Accord sur calendrier CPPNI

5 CPPNI (COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION)

•4 RÉUNIONS DU COLLÈGE FORMATEURS

B/ La formation professionnelle en SPP avec l'OPCO EP

La réforme de la formation professionnelle s'est traduite par un nombre accru de réunions en visioconférence auprès de l'OPCO qui gère les fonds de formation de la branche des 3D, à savoir l'OPCO EP.

Par ailleurs, la branche des 3D s'est appuyée sur l'OPCO EP en 2025 pour l'aider à monter le dossier auprès de France Compétences pour le renouvellement du CQP technicien inscrit au RNCP. Ce travail de fond important a permis le dépôt notre dossier auprès de France Compétences en avril 2025.

France Compétences a reconnu la qualité de notre travail car notre CQP Technicien.ne en maîtrise du risque nuisible est enregistré au RNCP le 24 septembre 2025 pour une durée de 5 ans.

4/ Description de l'utilisation pratique des fonds de financement du dialogue social

A/ Quote-part du salaire du secrétaire général de Prosane

Le Conseil d'Administration et la commission sociale de Prosane ont mandaté le secrétaire général de Prosane, Monsieur BODIVIT, de prendre en charge l'organisation du dialogue social, sous le contrôle du Président de la commission sociale, Monsieur Xavier ROSSIGNOL, DRH du groupe SAPIAN.

Il a été considéré qu'au titre de l'année 2025, environ 40 % du temps de travail du secrétaire général a été consacré à la préparation et au bon déroulement de ce dialogue social.

En conséquence, il a été décidé que 40 % du salaire brut annuel de Monsieur BODIVIT était affecté à cette charge pour l'intérêt général de la branche.

Le solde cumulé brut (voir bulletin de salaire annexé) étant de 75 000 euros, les 40 % affectés au dialogue social représentent **30 000 Euros pour 2025.**

B/ Salaire de la coordinatrice emploi/formation

Le Conseil d'Administration de Prosane a également décidé en 2025 de salarier une personne à temps partiel qui est en charge de la politique de formation auprès de l'OPCO EP et de France Compétences. Madame Maelle PLAVIS a ainsi travaillé toute l'année 2025 en qualité de coordinatrice emploi/formation.

On peut considérer que 100% du salaire de Madame PLAVIS est donc consacré au dialogue social et à la formation.

Le solde cumulé brut (voir bulletin de salaire annexé) est de **28 851 Euros pour 2025.**

Ce rapport annuel sera soumis pour attestation auprès du Commissaire aux Comptes de Prosane, Monsieur Bertrand Crocheton, dans le cadre d'une diligence directement liée (DDL) à la mission du commissaire aux comptes.

Pièces en annexe :

- Déclaration sur l'honneur de Monsieur Guy-André LEMOINE, Président de Prosane, sur la bonne utilisation des fonds conformément à leur destination prévue à l'article L.2135-11
- Justificatifs de virement des fonds par l'AGFPN pour 2025
- Convocation CPPNI 2025
- Convocation OPCO EP pour 2025
- Bulletin de salaire décembre 2025 Monsieur Gautier BODIVIT
- Bulletin de salaire décembre 2025 Madame Maelle PLAVIS